

# Un contrat de territoire pour que chacun ait sa part du gâteau

Il faut en finir avec le principe du « premier arrivé, premier servi ». C'est ce que souhaite le Conseil général du Nord en demandant aux élus de s'entendre pour mutualiser et prioriser leurs projets.



Martine Filleul, vice-présidente du conseil général, est venue à la rencontre des élus et acteurs de l'arrondissement lors d'une réunion à Bavay, mardi 29 janvier.

Les pratiques vont changer et les élus vont devoir s'y faire. Après avoir expérimenté le principe dans le Cambrésis dès 2010, le Conseil général a décidé de mettre en place un contrat de territoire dans chaque arrondissement. Jusqu'ici, c'est en

quelque sorte les premiers arrivés qui étaient les premiers servis en termes de subventions dans le cadre par exemple du fonds départemental pour l'aménagement du Nord (FDAN). Dès que sera mis en place le contrat, tout sera question de priorités.

« Nous vous demandons de lister les projets que vous avez pour vos communes ou vos intercommunalités pour les six ans à venir » a expliqué Martine Filleul, vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, du développement économique et du développement rural, à l'occasion d'un débat organisé sur le contrat d'aménagement et de développement durables de la Sambre-Avesnois, mardi 29 janvier, à Bavay. Débat auquel participaient bon nombre d'élus de l'arrondissement d'Avesnes.

## Une révision au bout de 3 ans

L'ensemble des projets sera collecté par le Conseil général et des discussions s'ensuivront avec les partenaires locaux pour faire en sorte que « chacun ait sa part du gâteau en rationalisant la couverture du territoire, notamment en termes d'équipements collectifs ». Ce

qui signifie qu'un projet porté par une commune devra aussi, dans la mesure du possible, être utile aux communes voisines.

Plus d'anticipation, voilà ce qui est demandé aux élus. Ce qui n'est pas sans susciter quelques inquiétudes, traduites ce jour-là par le maire de Jeumont, Benjamin Saint-Huile : « nous sommes dans une période où la fusion des intercommunalités apporte de nombreux changements et où approche une échéance électorale qui va dans certaines communes, amener de nouveaux élus et donc de nouveaux projets. Vis-à-vis de cela, six années, ça me paraît rigide ».

Une éventualité qu'avait prise en compte le Département puisqu'une révision du plan d'actions est prévue au bout de trois ans, afin d'inclure les nouveaux projets, le cas échéant.

Le calendrier pour la Sambre-Avesnois a également été pré-

## Plusieurs priorités ont été définies

Pour la Sambre-Avesnois, les discussions autour de l'élaboration du contrat de territoire ont débuté le 24 avril 2012. Depuis, plusieurs réunions avec les élus ont permis de définir un certain nombre d'enjeux, de priorités.

Parmi eux, on peut citer l'amélioration de l'accessibilité du territoire, surtout pour le sud et l'est de l'arrondissement (Avesnes, Fourmies, Solre-le-Château), favoriser un développement équilibré entre espaces naturels, ruraux et urbains, préserver les milieux agricoles et les ressources en eau, dynamiser le tissu économique pour développer l'emploi, favoriser l'accès de tous à la culture, aux sports et aux loisirs de plein air ou encore, développer une économie touristique durable.

Les projets devront répondre à l'une au moins de ces priorités pour être retenus dans le plan d'actions.

senté lors de la réunion. Les élus ont jusqu'à fin mars pour faire remonter leurs projets. Le plan d'action doit quant à

lui être validé en séance plénière du Conseil général le 14 octobre.

■ Matthias Dormigny